









Aperçu des crédits pour entrepreneurs DCC C22-0920380-72 / CKA 001

Version du: 05-2024

Relevé de produits

La liste des produits de crédit sur mesure pour les entreprises est disponible sur notre site www.cbc.be/creditsprofessionnels.

Pour préparer votre demande de crédit, nous vous fournissons un aperçu des informations que la banque peut vous demander dans le cadre de l'établissement d'un dossier de crédit pour votre entreprise. L'aperçu figure sur le:

- www.cbc.be/entreprendre/preparerdemandedecredit
- · https://financementdesentreprises.be/demande-de-credit.

Les pouvoirs publics proposent différentes mesures de soutien et d'accompagnement, de même que des garanties, afin de stimuler les investissements. Vous trouverez un aperçu de ces mesures sur le site https://financementdesentreprises.be/accompagnement-soutien.

Véhicule

Pour le financement de votre véhicule, vous avez différentes possibilités:

- CBC-Leasing
- CBC-Renting
- CBC-Full service lease
- Crédit d'investissement CBC (*)
- Crédit d'investissement Starter-UCM CBC (*)

Immobilier

Chaque projet immobilier nécessite une analyse sur mesure. Nous recherchons avec vous la forme de crédit la plus appropriée à vos besoins et à votre situation financière:

- Crédit d'investissement CBC (*)
- Crédit Agroflex CBC (*)
- · Crédit roll-over CBC
- Avance fixe CBC

Matériel d'entreprise

Pour le financement de matériel d'entreprise (machines, bureautique, mobilier, reprise d'un fonds de commerce, ...):

- Crédit d'investissement CBC (*)
- Crédit Agroflex CBC (*)
- Crédit roll-over CBC
- · CBC-Leasing
- CBC-Renting
- Crédit d'investissement Starter-UCM CBC (*)

Votre correspondant

ALICE BEERENS Téléphone 065 35 64 24 mons@cbc.be www.cbc.be

CBC Banque SA - Avenue Albert 1er 60 - 5000 Namur - Belgique - TVA BE 0403.211.380 - RPM Liège - division Namur Société du groupe KBC

Notre réf.: C22-0920380-72/001

Impôts

Si vous payez par anticipation, vous évitez la majoration d'impôts imposée par les pouvoirs publics. Un financement de CBC permet de réaliser facilement ces paiements anticipés:

• Plan de paiements anticipés CBC (*)

Fonds de roulement

A la recherche de moyens d'actions complémentaires pour l'exploitation de votre activité commerciale? Il suffit de penser au délai de paiement pour les clients, au financement des stocks, à des dépenses imprévues, ...:

- Crédit de caisse CBC (*)
- Avance fixe CBC
- Facilité de budget Business CBC (*)

Pour le financement du pécule de vacances et/ou des primes de fin d'année, nous proposons le produit suivant:

Crédit planning de caisse CBC (*)

Pour un financement en souplesse de vos créances commerciales en cours, vous avez les possibilités suivantes:

- CBC-Open Invoice Discounting
- CBC-Factoring

Garanties

Votre fournisseur ou entrepreneur peut demander un cautionnement ou une garantie. La banque garantit alors que vous respecterez les obligations de paiement que vous avez contractées envers votre fournisseur ou entrepreneur.

- CBC-Ligne de crédit d'engagement
- CBC-Garantie de paiement
- CBC-Cautionnement transport de marchandises
- CBC-Cautionnement sur les marchés publics
- CBC-Garantie locative
- CBC-Garantie de soumission
- CBC-Garantie de bonne exécution
- CBC-Garantie de restitution d'acompte

Pour les produits de crédit marqués d'un (*): Assurance Remise de dette en cas de décès

Avec une assurance Remise de dette en cas de décès, vous prévoyez une protection financière pour votre famille ou pour votre société si vous veniez à décéder. L'assurance est destinée aux entrepreneurs indépendants ou locaux.

Vous pouvez souscrire cette assurance lorsque vous contractez un crédit professionnel jusqu'à 100.000 euros. L'affiliation à cette assurance n'est possible que pour les crédits marqués d'un (*).

L'Assurance Remise de dette en cas de décès est une assurance décès (assurance vie de la branche 21).

Qu'assurons-nous?

- L'assurance comprend une couverture décès: en cas de décès de l'assuré, CBC Assurances rembourse l'encours de capital et les intérêts dus sur le crédit (à la date du décès).
- · Vous ne devez remplir aucune formalité supplémentaire et vous bénéficiez d'un tarif uniforme, quel que soit votre âge.
- L'assurance est souscrite par CBC Banque auprès de CBC Assurances. Pour pouvoir faire appel à la couverture, vous devez être affilié et avoir payé la cotisation d'affiliation.
- La fin du crédit signifie la fin de la couverture pour tous les assurés.
- · La présente assurance est régie par le droit belge.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

L'assurance ne couvre par exemple pas un décès pendant la première année de l'assurance à la suite d'un suicide ou d'une maladie grave, mentionnée dans les conditions, dont souffrait l'assuré au moment de son affiliation.

La description complète de la couverture, les exceptions et les conditions d'affiliation sont fournies dans les conditions de couverture, que vous pouvez demander dans une agence ou consulter sur www.cbc.be.

Plaintes ou suggestions?

Votre agence est votre premier interlocuteur en cas de question ou de plainte. En cas de plainte, vous pouvez également envoyer un e-mail à l'adresse gestiondesplaintes@cbc.be ou appeler le n° 081 80 31 63. Si aucune solution adéquate ne peut être dégagée, vous pouvez vous adresser à Ombudsfin ASBL, ombudsman@ombudsfin.be ou à l'Ombudsman des Assurances, info@ombudsman-insurance.be.